



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

30 janvier 2015

ELECTIONS DEPARTEMENTALES des 22 et 29 mars 2015

DÉPÔT DES CANDIDATURES ET ATTRIBUTION DES PANNEAUX D’AFFICHAGE : délais et modalités

L'arrêté préfectoral n°30 du 21 janvier 2015 publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte-d'Or fixe les délais et modalités de dépôt de candidatures et d'attribution des panneaux d'affichage pour les candidats aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Les déclarations de candidatures seront reçues :

à la Préfecture de la Côte-d'Or – 55 rue de la Préfecture - bureau 111 - 1er étage, aux dates et horaires suivants :

1^{er} tour de scrutin :

du lundi 9 février au vendredi 13 février 2015, de 9 h 00 à 12 h 00 – de 14 h 00 à 17 h 00

et

le lundi 16 février 2015, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à **16 h 00**

2^{ème} tour de scrutin :

les lundi 23 mars et mardi 24 mars 2015, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à **16 h 00**

les après-midi, l'entrée s'effectuera par le 53 rue de la Préfecture

La déclaration de candidature doit contenir les mentions suivantes :


- les nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession de chaque candidat du binôme et pour chacun d'entre eux, de la personne appelée à le remplacer ;
- la désignation du canton dans lequel le binôme fait acte de candidature ;
- les signatures manuscrites et originales des deux candidats du binôme.

Sont jointes à la déclaration de candidature les pièces de nature à prouver que le candidat et son remplaçant possèdent la qualité d'électeur, disposent d'une attache avec le département, telle qu'elle est définie à l'article L 194 du code électoral et que le binôme a procédé à la déclaration d'un mandataire financier.

Attribution des panneaux électoraux :

Les emplacements d'affichage sont attribués en fonction du tirage au sort qui aura lieu à l'issue du délai de dépôt des candidatures, entre les binômes de candidats dont la déclaration de candidature a été enregistrée.

Le tirage au sort aura lieu le **lundi 16 février 2015 à 16h45** à la Préfecture de la Côte-d'Or - Salle Carnot - 53 rue de la Préfecture. Les candidats peuvent assister personnellement à cette opération ou s'y faire représenter par un mandataire.

 **Pour en savoir plus**, consultez le site internet de la préfecture www.cote-dor.gouv.fr
[Rubriques Politiques publiques – Citoyenneté et élections – Elections départementales 2015](#)
ou sur la page d'accueil – [Tout savoir en matière d'élection – Elections départementales 2015](#)